



Région Centre

AMBITIONS 2020 BASSIN DE VIE D'AUBIGNY-SUR-NÈRE

Mars 2014

PRÉAMBULE

Le SRADDT « Ambitions 2020 » pour la région Centre adopté en décembre 2011 a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l'œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Fruit d'un travail participatif tout au long de son élaboration, il reflète la vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire de l'avenir de la région Centre.

Lors de sa séance plénière des 24 et 25 octobre 2012 (DAP n° 12.05.07), l'Assemblée régionale a adopté le rapport concernant, d'une part la mise en œuvre d'Ambitions 2020 à l'échelle de chaque bassin de vie, et d'autre part l'approbation d'un nouveau cadre contractuel territorial : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

A) Les Bassins de vie

8 agglomérations et 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d'ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l'emploi et aux services qu'elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondant aux «espaces vécus» des habitants, et sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d'un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu'à la définition d'objectifs stratégiques.

C'est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l'ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l'avenir du territoire.

B) Ambitions 2020

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère » présente les grands enjeux de développement et d'aménagement et les priorités d'actions à poursuivre ou à mettre en œuvre par l'action publique sur le territoire. Aussi, la mise en œuvre de ces priorités est à considérer au regard des responsabilités de l'ensemble des partenaires associés à la démarche, en fonction de leurs compétences.

S'agissant de la Région, il sera décliné dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ces politiques propres (économie, formation...) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil Général, les Pays, les communautés de communes, les associations...

Ambitions 2020 a été défini sur la base du diagnostic territorial partagé (cf. Annexe 2). Ce document est le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec :

- les acteurs locaux réunis au sein d'un Comité de Pilotage Territorial composé de 82 membres (Communautés de communes, Syndicats de Pays, Ville d'Aubigny-sur-Nère, Départements du Cher et de la Nièvre, Etat, chambres consulaires du Cher, acteurs économiques et associatifs, CESER et Conseils de développement de Pays, ...)
- la population au travers d'un forum territorial.

Après l'adoption d'« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère », le Comité de pilotage territorial poursuivra le dialogue local en se réunissant à minima une fois par an. Il peut également se réunir en formation thématique autour d'un enjeu spécifique autant que de besoin.

C) Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le préalable à la contractualisation régionale avec un territoire est la définition de priorités d'actions à l'échelle du ou des Bassins de Vie concerné(s), permettant de tracer un avenir commun pour ce territoire à l'horizon 2020 et faisant consensus entre les différents acteurs locaux.

En particulier, les financements régionaux au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale signé sur le périmètre du Bassin de Vie seront en cohérence avec les orientations dégagées dans le cadre d'Ambitions 2020, dans le respect des compétences régionales et du cadre d'intervention des Contrats de Solidarité.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère » est le fruit de deux réunions du Comité de Pilotage Territorial des 21 octobre et 18 novembre 2013, et d'un forum territorial qui s'est tenu le 16 décembre 2013 et a accueilli plus de 60 participants.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère » définit 24 enjeux et les priorités d'actions afférentes, qui traduisent la volonté partagée des acteurs locaux. Leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité de tous, au regard des compétences de chacun.

ENJEUX ET PRIORITÉS D' ACTIONS

I. UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS

A. Le renforcement du dynamisme économique du bassin de vie d'Aubigny

Enjeu 1 : La préservation du socle industriel

☞ Priorités d'actions sur le territoire

1.1. Soutenir le développement des entreprises, en priorité à l'international et à l'innovation

L'industrie, représentée dans les domaines de la métallurgie, la fabrication de machines et d'équipements, le bois, l'agro-alimentaire, est un des moteurs de l'économie du bassin de vie d'Aubigny.

La Région accompagnera prioritairement :

- **l'innovation** (par la technologie ou par les services) via les **Contrats d'Appui aux Projets (CAP)**. Depuis 2013, ils sont complétés par des **appels à projets liés à l'innovation**, en favorisant la collaboration interentreprises ou entre entreprises et laboratoires ou centres de recherche.
- **le développement des entreprises à l'international** : le **plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE)** favorisera les initiatives collectives, portées à l'échelle du bassin de vie en matière de développement à l'international.
- l'élévation des niveaux de qualification des salariés par la formation (cf. enjeu 5).

1.2. Développer les synergies entre entreprises du territoire et clusters ou pôles de compétitivité

Le dynamisme économique du territoire repose sur la recherche et développement, les synergies au sein des clusters ou pôles de compétitivité tels que ARIAC (Association Régionale des Industries Alimentaires du Centre), EDEN (European Defense Economic Network) et Polepharma... L'enclavement du territoire doit en effet porter à mobiliser les acteurs locaux en faveur de l'ouverture des entreprises vers les pôles et clusters régionaux et des synergies entre entreprises, laboratoires de recherche, partenaires de la formation et de l'emploi.

En outre, le pôle d'innovation en génie alimentaire implanté sur Henrichemont et labellisé pôle d'excellence rurale, propose un lieu unique destiné à permettre aux différents partenaires du secteur agro-alimentaire de faire émerger et développer de nouveaux produits et process innovants.

La Région étudiera l'opportunité de soutenir l'animation des pôles et des clusters régionaux ainsi que les projets collaboratifs de recherche et développement.

Priorités d'actions sur le territoire

2.1. Soutenir le développement des entreprises artisanales à travers leur modernisation et leur transmission

Le soutien à la création ou à la reprise et le développement d'entreprises artisanales alimentaires, métiers d'art, bâtiment et transition énergétique apparaît comme une priorité pour le territoire.

Par la mobilisation de ses outils CAP Artisanat et le soutien à l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS), la **Région continuera à soutenir la création, la reprise et le développement** des entreprises artisanales de proximité, notamment dans les secteurs de l'alimentaire, des métiers d'art, de l'écoconstruction et des énergies renouvelables.

2.2. Aider la structuration de l'artisanat autour de filières en renouveau

La présence, sur le bassin de vie, de ressources naturelles combinées à un parc de logements ancien, offre des opportunités de travaux de réhabilitation de l'habitat prenant en compte les objectifs d'efficacité énergétique et de recours aux techniques d'écoconstruction. Ces filières apparaissent comme prioritaires pour encourager la structuration des acteurs de l'artisanat.

La Région soutiendra les actions de sensibilisation des artisans autour des thématiques, telles que les énergies renouvelables, l'isolation thermique, les matériaux bio-sourcés (paille, chanvre, bois, etc.), ou encore l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, en partenariat avec des acteurs référents en la matière (ADEME, ANAH, etc.) et en lien avec différents partenaires thématiques.

Ces chantiers seront également l'occasion de rassembler les entreprises locales autour de démarches collectives pour faciliter leur accès aux marchés publics (groupements d'achats, mutualisation de moyens techniques, etc.), de valoriser leurs savoir-faire et de promouvoir les métiers auprès des jeunes.

De plus, **la Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment**, en particulier pour les travaux d'**isolation**, de mise en œuvre **des matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables** :

- **en soutenant les actions de l'association régionale Envirobat Centre** (qui rassemble les acteurs de la filière éco-construction, les organisations professionnelles du bâtiment, les organismes de formation et l'ADEME) : Envirobat Centre travaille notamment à valoriser auprès des professionnels les plateaux techniques de formation Energie financés par la Région ;
- **en mobilisant ses dispositifs en faveur de la formation professionnelle.**

Sur le thème de la construction Paille sur ossature bois et l'isolation, la **plate-forme de formation mutualisée FORMAPAILLE**, soutenue via l'appel à projet régional « Plateaux techniques de formation Energie » réunit plusieurs organismes du Cher et organisations professionnelles du bâtiment sur le site des Grands Moulins à Graçay (18). Dans la perspective de l'expérimentation de solutions de bâti et de logements innovants, elle apparaît comme un outil fondamental et de formation des acteurs du BTP et de sensibilisation des maitres d'ouvrage et particuliers à la construction paille.

☞ Priorités d'actions sur le territoire

3.1. Encourager la structuration des acteurs afin de répondre localement aux donneurs d'ordre

Fortement implantée en région Centre, l'industrie du nucléaire recrute régulièrement des profils variés. Elle constitue d'ailleurs le premier pourvoyeur d'emplois du bassin de vie d'Aubigny.

La structuration des acteurs du nucléaire s'appuie notamment sur l'association PEREN qui regroupe l'ensemble des prestataires travaillant pour les centrales du Val de Loire et de Seine. Elle intervient dans le domaine de l'emploi et du renouvellement des compétences.

La centrale de Belleville-sur-Loire constitue pour le tissu industriel local un gisement considérable d'emplois en sous-traitance et de marchés.

Pour aider les entreprises à répondre à ces défis et aux enjeux de recrutement, de formation mais également de logements et de mobilité, **la Région participera aux diagnostics territoriaux en s'inscrivant dans les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPEC)** et portera une attention particulière **aux projets coordonnés** impliquant les acteurs du bassin de vie et des territoires voisins.

3.2. Formation : soutenir l'analyse des besoins en formation exprimés par la Centrale de Belleville sur Loire, en relation avec celle de Dampierre

Sur la base de la GPEC en cours pour les centrales nucléaires de Dampierre-en-Burly et de Belleville-sur-Loire, **la Région mettra en place les formations adaptées aux emplois proposés par la centrale de Belleville-sur-Loire**, en collaboration avec les Services Publics de l'Emploi locaux, les acteurs de l'emploi et de la formation des territoires de Belleville, Dampierre, Vierzon, Gien, Cosne-Cours sur Loire, et les représentants de la délégation régionale Centre d'EDF.

3.3. Logement : accompagner les projets d'hébergements spécifiques et temporaires

Les emplois ponctuels (saisonniers, intérimaires), créent une demande de logement spécifique et temporaire. S'ajoutent les hébergements supplémentaires liés au projet de grand carénage de la centrale de Belleville-sur-Loire dont le besoin est évalué à 1 500 lits.

Pour répondre à ces demandes, **la Région pourra participer à une réflexion partagée entre les acteurs locaux du logement** (bailleurs, collectivités locales,...) **et les représentants des centrales**. Cette réflexion permettra de qualifier au mieux ce besoin et d'identifier les solutions mobilisables tout d'abord dans le parc existant et mais aussi dans une offre nouvelle dont l'opportunité et la faisabilité doivent être vérifiées

S'agissant du parc social public, **la Région pourra accompagner la création de logements sociaux dans des secteurs carencés et en mobilisant prioritairement le bâti existant**, notamment par le financement d'opérations en acquisition-réhabilitation.

Priorités d'actions sur le territoire

4.1. Accompagner la structuration des acteurs de l'Economie Sociale et solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe des secteurs d'activités variés et créateurs d'emplois non délocalisables de par la forme juridique des entreprises créées (associations, coopératives, mutuelles ...). De plus elle offre un panel de biens et de services aux personnes renforçant le lien social (lien intergénérationnel, interculturel ...) en particulier en secteur rural comme le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère.

La Région pourra participer à la création d'un Pôle de Ressources et de Coopération ESS qui se réunirait sous forme de groupes de travail. Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, ce pôle viserait à :

- créer un **espace de dialogue local** entre les acteurs représentatifs de l'ESS et les collectivités, propice aux coopérations et au développement d'innovations sociales,
- engager des **réflexions collectives** en vue de faire émerger des réponses nouvelles aux enjeux du territoire,
- définir une **stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation**, au service de projets économiques de développement local,
- **accompagner l'émergence de projets** collectifs en favorisant les liens entre les différents acteurs économiques, territoriaux et les réseaux d'accompagnement,
- **renforcer les pratiques des entreprises de l'ESS.**

Cette animation territoriale permettrait de mettre en œuvre des partenariats dans les différents secteurs identifiés par la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) pour le bassin de vie d'Aubigny :

- **l'agriculture** avec des actions visant à développer la coopération de production (CUMA), l'emploi salarié dans les exploitations agricoles (Groupements d'employeurs), la valorisation énergétique de la biomasse, les circuits courts d'approvisionnement ;
- **la jeunesse** avec des actions favorisant l'accompagnement et l'expérimentation de services aux jeunes, afin de favoriser leur engagement dans l'animation des territoires ruraux ;
- **l'insertion par l'activité économique** par un soutien à l'emploi (via CAP'Asso) et le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- **la transmission-reprise d'entreprises** par un **soutien aux Sociétés Coopératives Participatives (SCOP)** et aux **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)**.

4.2. Analyser l'offre et la demande en immobilier d'entreprises et proposer des solutions adaptées

Compte-tenu des surfaces disponibles en foncier économique, la requalification de l'existant et le développement du parc immobilier semble prioritaire pour améliorer l'attractivité du territoire.

La Région préconise l'élaboration d'une stratégie économique pour l'accueil et le développement des entreprises, spatialisée à l'échelle du bassin de vie, incluant :

- un diagnostic précis de l'offre immobilière et foncière ;

- l'évaluation des besoins en termes d'animation, de services aux entreprises et aux salariés et de qualité environnementale ;
- l'identification des besoins en immobilier d'entreprises et de requalification du foncier existant ;
- une vision stratégique pour développer, le cas échéant, une offre foncière et immobilière à proximité des pôles de services.

B. La recherche du meilleur ajustement entre compétences des actifs et besoins des entreprises

 **Enjeu 5 : La consolidation de l'appareil de formation sur le territoire**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

5.1. Développer l'offre de formation décentralisée et la modularisation,

Aucune formation décentralisée dans le secteur sanitaire et social n'est proposée sur le bassin de vie d'Aubigny.

Depuis trois ans, **la Région porte la création d'une formation décentralisée d'aide-soignant et d'aide-médico-psychologique**, prévue à l'horizon de septembre 2015 à Aubigny-sur-Nère. Ce projet associerait l'Ecole régionale du travail social d'Olivet et les instituts de formation d'aide-soignant de Bourges et de Vierzon mais aussi Pôle emploi et les employeurs du bassin Aubigny-Sancerre.

De plus, la modularisation constitue un autre moyen d'étoffer l'offre de formation du bassin de vie d'Aubigny afin de la structurer par briques de compétences, ou d'activités cibles dans un métier.

La Région accompagnera les organismes de formation du territoire identifiés dans le programme régional de formation (Maison Familiale rurale d'Aubigny, CFPPA...) **dans la modularisation de leur offre**, en particulier dans le domaine agricole, social ou nucléaire.

Enfin, **l'information sur les actions de formation modularisées sera renforcée** auprès des professionnels de l'emploi et de la formation, des entreprises et des personnes, dans le but de promouvoir les parcours de formations ajustés aux besoins de chaque personne et de permettre une réduction de la durée du parcours de chacun.

5.2. Adapter la formation aux personnes à recruter et aux besoins des entreprises

La Région mobilisera l'ensemble des outils d'intervention en faveur de la qualification des actifs (programme régional de formation, chèque formation, Fonds réactif emploi formation, Fonds objectif qualification emploi pour les jeunes, visas libres savoirs, ...) **pour répondre aux besoins des secteurs économiques qui présentent des opportunités conjoncturelles ou pérennes en matière d'emploi**, en particulier l'industrie de précision, l'agro-alimentaire, le bois...

En outre, pour favoriser le maintien de l'emploi des salariés fragilisés, **la Région soutiendra les partenaires de la formation que sont les OPCA**, tel Constructys dans le secteur du bâtiment à travers **le Pacte de Continuité Professionnelle**.

Enfin, il s'agira de **favoriser la découverte des métiers de l'industrie**, en lien avec les partenaires de la formation et de l'emploi (écoles, collèges, Pôle emploi...).

Le bassin de vie d'Aubigny ne dispose pas de structure de formation initiale (lycée ou CFA) car il couvre une superficie et une démographie relativement réduite. Pour autant, dans le cadre des travaux sur l'évolution de l'offre de formation, **la Région sera attentive à l'accès aux jeunes résidant sur le bassin de vie d'Aubigny, à l'offre de formation mais aussi à la recherche d'emploi au-delà du bassin de vie** (bassins de vie et régions limitrophes).

Priorités d'actions sur le territoire

6.1. Développer l'accès à la formation à distance

Dans un milieu rural parfois enclavé, la formation à distance (FOAD) permet, grâce à la dématérialisation, de réduire les coûts et les temps de déplacements, de rompre l'isolement géographique des personnes peu mobiles, mais aussi de préparer à certains emplois pouvant être occupés à domicile.

Plusieurs solutions de FOAD peuvent enrichir l'offre de formation du bassin de vie d'Aubigny :

- **La Région poursuivra son offre de visas Libre Savoirs**, notamment Informatique, Bureautique, constituent réponse aux besoins spécifiques des usagers, en complémentarité de l'action Rés@tout18 proposés par le Conseil général. Un partenariat sera développé avec les professionnels de l'insertion, afin de toucher les publics les plus éloignés de l'usage informatique.
- De manière générale, **la Région invite les organismes de formation à promouvoir l'enseignement à distance**, pour tout ou partie de leurs formations.

6.2. Etudier les initiatives en matière de logements et de transports pour faciliter l'accès aux pôles de Bourges, Gien, Vierzon ou Cosne-sur-Loire

- **En rendant accessible l'offre de logement existante :**

Pour favoriser l'accès à un logement des publics en formation le projet « e-logement pour les apprenants » porté par l'Union régionale pour l'Habitat des jeunes en Région Centre (URHAJ Centre) a vu le jour. Il vise à **recenser l'ensemble de l'offre de logements et d'hébergements mobilisable sur le territoire** en séjours courts et fractionnés (en Foyer de Jeunes travailleurs, etc.) pour la mutualiser, la faire connaître et ainsi permettre aux apprenants de se loger pendant toute la durée de leur formation.

Ce projet vise à lever un des freins majeurs à l'accès en formation, notamment pour les apprenant(e)s en alternance : la problématique de double voire triple résidence. L'objectif affiché est de **mettre en ligne le site régional dédié « e-logement des apprenants » pour l'ensemble du territoire régional, dont le bassin de vie d'Aubigny.**

- **En développant l'offre de logements temporaires :**

Pour favoriser la mobilité qui s'impose aux apprenants, **la Région soutient un panel de dispositifs en faveur du développement de l'offre en logements temporaires :** l'intermédiation locative, l'offre en logements meublés développés par les collectivités locales, une aide au dépôt de garantie,....

- **En soutenant la mobilité des apprenants :**

Dans le cadre du plan régional Avenir Jeunes adopté en décembre 2013, **la Région apportera une aide à la mobilité intrarégionale des étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle**, par une tarification adaptée des transports (diminution pour des trajets de 0 à 37 km puis plafonnement de l'abonnement mensuel).

6.3. Favoriser l'information et l'orientation pour tous

En mai 2013, la région Centre a été identifiée pour participer aux travaux de préfiguration du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**. Le SPRO est inscrit dans le projet de loi « démocratie sociale et formation professionnelle ».


Au niveau national, l'État définira la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur.

Localement, **la Région organisera le SPRO tout au long de la vie** en direction des publics jeunes et adultes. La Région **coordonnera sur son territoire les actions** des organismes qui concourent au SPRO. L'objectif est d'organiser ce service en tenant compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes, ainsi que des enjeux de développement territorial.

A ce titre, **pour le bassin d'Aubigny, la Région mettra en place un plan d'actions** associant l'ensemble des acteurs locaux (opérateurs du SPRO et acteurs économiques notamment) visant :

- o Le respect de la charte du SPRO par l'ensemble des opérateurs,
- o Le développement d'actions communes répondant tant aux besoins des personnes que du développement économique et social du territoire (promotion des métiers par exemple),
- o La mise en œuvre d'actions de professionnalisation continue,
- o La mise en commun des outils développés.

c. Une activité agricole à conforter

 **Enjeu 7 : Promouvoir des filières agricoles de qualité et développer l'agriculture biologique**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

7.1. Faciliter l'adaptation et la compétitivité de la filière locale Crottin de Chavignol

Située à cheval sur les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre, la zone d'Appellation d'origine protégée (AOP) du Chavignol couvre une grande partie du bassin de vie d'Aubigny.

La Région encouragera les producteurs laitiers et fromagers, mais aussi acteurs du monde agricole (Chambre d'agriculture du Cher, CUMA...) à se structurer autour d'une filière locale territorialisée portée par le Syndicat du Chavignol.

7.2. Sensibiliser les producteurs agricoles aux démarches écoresponsables

La Région souhaite encourager les professionnels à évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et en particulier accompagner la profession sur son engagement de **doubler la surface agricole utile exploitée en agriculture biologique (AB) d'ici 2017**.

Afin de sécuriser les projets de conversion ou d'installation en AB, **la Région incitera les professionnels à mobiliser un accompagnement personnalisé notamment à travers le dispositif CAP Conversion**.

De plus, les producteurs, les transformateurs mais également les associations et les collectivités du territoire seront encouragés à **intégrer la plateforme régionale SelfBio-**

Centre, en tant que fournisseurs ou clients, pour mieux organiser les approvisionnements de la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique.

7.3. Sensibiliser les viticulteurs aux techniques respectueuses de l'environnement

Afin de faire cohabiter vignoble et biodiversité, des techniques de plantation ou de gestion respectueuses de l'environnement doivent être essayées dans le vignoble des régions de Sancerre et du Menetou-Salon.

Dans cette perspective, la Région engage les professionnels à suivre les travaux de recherche et développement coordonnés par le futur **vinipôle Centre-Loire**.

De plus, fédéré au sein du Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC), le secteur viticole de la Loire amont, qui comprend les AOP de Sancerre et de Menetou-Salon poursuit une démarche de progrès en matière environnementale, avec l'appui du Service Interprofessionnel de Conseil agronomique de vinification d'Analyse du centre (SICAVAC).

La Région pourra accompagner les viticulteurs engagés dans le déploiement de techniques respectueuses de l'environnement dans un objectif de certification (AB ou Haute Qualité Environnementale 3).

🚩 Enjeu 8 : Conforter l'activité d'élevage

L'élevage participe à l'économie et à la qualité des paysages du bassin de vie d'Aubigny, en particulier dans le Pays Fort mais sa pérennité doit être confortée.

🔗 Priorités d'actions sur le territoire

8.1. Favoriser la transmission des exploitations et l'évolution des outils de production

La Région soutiendra le maintien d'exploitations agricoles de polyculture-élevage ou d'élevage via plusieurs mesures complémentaires :

- **le CAP Installation pour favoriser la transmission/reprise des exploitations** à travers le suivi des futurs cédants et l'appui au conseil des porteurs de projets qui s'installent;
- une aide à **la transmission des terres pour l'installation des jeunes agriculteurs** qui passe par:
 - o l'élaboration d'une stratégie foncière agricole en lien avec les différents opérateurs (la SAFER par exemple) et la spatialisation des secteurs agricoles à préserver ;
 - o des acquisitions foncières par les collectivités locales.
- **Le financement des investissements individuels ou collectifs limitant la pénibilité des éleveurs.**

En outre, le maintien des exploitations d'élevage et de polyculture-élevage nécessite une maîtrise accrue des coûts de production liés notamment aux intrants. Dans ce cadre, un des objectifs du **programme régional herbe et fourrages** vise à accompagner les éleveurs dans l'amélioration de la gestion de l'herbe et, par conséquent, à favoriser leur autonomie alimentaire.

La Région incitera les éleveurs à intégrer cette démarche, pilotée à l'échelle départementale par la Chambre d'agriculture du Cher.

8.2. Favoriser le développement d'ouils communs, la mise en place de filière et la transformation agro-alimentaire locale

Le maintien d'une agriculture diversifiée passe par la mise en place d'atelier complémentaire à la production, générateur de valeur ajoutée. Dans ce cadre, **la Région soutiendra** :

- **Les activités de transformation**, via la création de petits ateliers de transformation ;
- **La vente directe à la ferme** par l'aménagement de locaux de vente ;
- **La vente directe sur les marchés**.

La Région sera particulièrement attentive au lien effectuer avec la démarche de **signature régionale 'C du Centre'**. En effet, la Région invite les professionnels à adhérer à 'C du Centre' afin qu'ils puissent bénéficier de la mise en synergie des initiatives locales mais surtout d'une dynamique de communication et de valorisation à l'échelle du territoire régional.

8.3. Accompagner la restructuration de la filière avicole sur le territoire

L'abattoir situé à Blancafort constitue un débouché important pour les aviculteurs du bassin de vie.

La Région soutiendra la production avicole (CAP Viande Blanche) afin de sécuriser l'approvisionnement de l'abattoir de Blancafort.

Enjeu 9 : Le développement et la structuration de la filière bois

Le potentiel lié à la forêt étant actuellement sous-exploité, **la Région priorisera son intervention sur des actions permettant la structuration de la filière bois**

L'ensemble des actions accompagnées par la Région devra s'inscrire dans :

- **la stratégie régionale de développement de la filière bois** élaborée en partenariat avec la DRAAF et l'ADEME ;
- **la charte forestière** des Pays Sancerre Sologne et de Vierzon.

L'ensemble des acteurs de la filière doit être mobilisé : Conseil général du Cher, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'agriculture du Cher, association régionale Arbocentre.

☞ Priorités d'actions sur le territoire

9.1. Favoriser l'innovation et le développement technologique des entreprises de première transformation

La compétitivité de la filière forêt-bois passe par une meilleure exploitation et valorisation de la ressource forestière : amélioration de la desserte forestière, mécanisation des entreprises de récolte du bois, modernisation des scieries...

Tout d'abord, la Région souhaite conforter la filière forêt-bois animée par Arbocentre en s'appuyant sur des dynamiques locales, par le **Cap forêt et bois**.

Aussi, **la Région priorisera son intervention** sur :

- des **actions visant à mobiliser la ressource forestière locale, à sensibiliser les propriétaires à une bonne gestion, à aider les entreprises** de travaux forestiers, de transformation et de valorisation du bois et à créer des outils favorables à une plus grande utilisation du bois, notamment en transformation (de

1^{ère} transformation autour des métiers de la scierie et de 2^{ème} transformation qui apporte de la valeur ajoutée aux produits et les met à disposition de la distribution).

- **des investissements collectifs permettant de développer la production.**

Enfin, la Région incite les entreprises de la transformation à être présentes dans les groupes de travail d'Arbocentre.

9.2. Développer l'éco-construction

Afin d'augmenter l'utilisation du bois local dans la construction, **la Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment**, en particulier pour les travaux d'**isolation**, de mise en œuvre **des matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables** (cf. Action 2.2.)

9.3. Développer l'utilisation du bois énergie à usage collectif

La valorisation du bois local en bois d'œuvre et bois construction favorisera indirectement le développement de la filière **bois énergie**. Cette dernière valorise les bois moins rémunérateurs et peut être impulsée par l'alimentation de petites chaufferies collectives en circuits courts. La commande publique permettra de structurer ces filières émergentes.

La stratégie régionale de développement de la filière bois-énergie a prévu le déploiement d'une **animation départementale qui est actuellement assurée pour l'Indre et le Cher par Adefibois Berry**.

La Région **encouragera les maîtres d'ouvrage à étudier la possibilité d'implanter une chaudière bois et d'avoir recours à un approvisionnement local** au regard de la structuration des filières.

D. L'affirmation d'une destination touristique de séjour

 ***Enjeu 10 : Développer l'oénotourisme et le potentiel de tourisme culturel***

☞ Priorités d'actions sur le territoire

10.1. Soutenir les candidatures au label Vignobles et découvertes

La filière art de vivre, dans son ensemble (oénotourisme, gastronomie, cuisine régionale et produits du terroir), et le Sancerrois, en particulier, peuvent constituer une porte d'entrée touristique majeurs du bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère,

Cette attractivité touristique pourrait être significativement renouvelée par l'obtention du label Vignobles et Découvertes qui nécessite la mobilisation des acteurs du territoire : viticulteurs, restaurateurs, hébergeurs, sites de visite, Offices de Tourisme, prestataires de loisirs, organisateurs de manifestations

La Région soutiendra les candidatures au label national « Vignobles et Découverte :

- des **AOP Coteaux du Giennois, Sancerre et Pouilly-Fumé**, portée par le BIVC, en association avec les Offices de Tourisme de Sancerre (Cher), de Pouilly-Fumé (Nièvre) et les syndicats professionnels, sur un périmètre situé à cheval sur les régions Centre et Bourgogne) ;


- des **AOP Quincy, Reuilly et Menetou-Salon**, portées les acteurs viticoles en association avec l'Office de Tourisme de Bourges.

10.2. Valoriser le village potier de la Borne en préservant son authenticité

La richesse du village de la Borne est le résultat de plusieurs composantes : centre céramique, artistes potiers, authenticité architecturale et urbaine.

Pour participer à l'attractivité culturelle et touristique du village potier de la Borne, **la Région encouragera :**

- **le développement des activités du centre céramique**, à travers par exemple l'accueil de résidences d'artistes ou la construction de partenariat avec l'enseignement primaire et supérieur (école des Beaux-Arts de Bourges) ;
- **les aménagements en faveur d'une découverte facilitée du village ;**
- **la promotion des activités et visites.**

 **Enjeu 11 : Développer l'écotourisme centré sur les circulations douces et les activités fluviales**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

11.1. Soutenir le développement du tourisme équestre

La Région soutiendra le projet de développement équestre porté à l'échelle du bassin de vie en partenariat avec les acteurs du tourisme équestre, notamment le PER Sentes vertes et Bleues et en lien avec les développements équestres sur la Sologne du Loir-et-Cher. Il s'agira de :

- **conforter la plateforme d'Aubigny-sur-Nère labellisée Centre de Tourisme Equestre (CTE) ;**
- **Poursuivre l'aménagement et l'entretien des sentiers ;**
- **Développer les stratégies de promotion** des centres équestres et de commercialisation des circuits.

11.2. Soutenir le développement du tourisme à vélo

Cinq boucles cyclables irriguent le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère.

La Région soutiendra la poursuite des aménagements cyclables et des services liés afin de conforter l'offre d'itinérance cyclable et pédestre.

11.3. Soutenir le développement du tourisme de nature

Le territoire est propice aux activités de tourisme de nature :

- **En Val de Loire**, la Maison de Loire du Cher à Belleville-sur-Loire, mais aussi des associations de bateliers, des loueurs de canoës, proposent des sorties découverte sur les thèmes de la marine de Loire, de la faune et de la flore de Loire, ses paysages...

La Région encouragera l'émergence de sorties accompagnées sur les sites emblématiques et les produits mixant découverte de la nature et itinérances douces.


- **En Sologne, l'Etang du Puits doit devenir un site majeur** de structuration de l'offre de tourisme de nature en lien avec la découverte des activités de loisirs, et une offre d'hébergement de qualité.

La Région accompagnera l'aménagement de ce site, en lien avec le PER « sente verte et bleue », porté par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

La partie solognote du bassin de vie pourra également tirer profit des résultats de l'étude pour la mise en œuvre d'une **marque touristique « Sologne »**, actuellement conduite sur le territoire du Loir-et-Cher, et cofinancée par la Région.

11.4. Soutenir le développement des activités nautiques de loisirs (canoë, voile) et de la batellerie traditionnelle (Loire et canal Latéral)

La Région encouragera les activités portées par des opérateurs professionnels, prioritairement tournées vers l'innovation, la qualité (label ou une marque reconnue comme **Qualinat** pour les sorties nature), et la sensibilisation au respect des milieux naturels des visiteurs et des pratiquants d'activités de loisirs.

 **Enjeu 12 : Favoriser l'innovation et la mise en réseau des pôles de visite de Sancerre, d'Aubigny et de la Borne, en lien avec les destinations voisines**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

12.1. Qualifier davantage l'offre de visite

La Région accompagnera les actions collectives de mise en réseau des sites de visite visant à promouvoir l'innovation, à renouveler l'offre de visite, et à favoriser la qualité de l'accueil et l'accessibilité des sites à tous les publics.

La Région favorisera notamment :

- **des actions de formation des gestionnaires de sites** au travers des réseaux existants (Route Jacques Coeur, Association Châteaux de la Loire - Vallée des Rois...) mais aussi du programme de formation **« Tourisme O' Centre »**, porté par le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire et du **CAP' Innovation touristique**.
- **une démarche de qualité** (label national Qualité Tourisme, tourisme et Handicap). Au-delà des sites déjà labellisés (comme la Maison des Sancerre), d'autres sites touristiques du territoire pourront s'engager : Musée de la Sorcellerie à Concessault, Maison de Loire de Belleville-sur-Loire ; Centre de Céramique de La Borne, Maison de l'Eau et de la Biodiversité à Neuvy-sur-Barangeon ... Il s'agirait de soutenir en priorité **la modernisation de ces sites pour l'accueil des visiteurs**.

12.2. Mettre en réseau les sites touristiques au sein du bassin de vie et créer des liens avec les destinations voisines

La Région encouragera la mise en relation des sites au sein du bassin de vie, afin de diffuser la clientèle touristique entre Val de Loire, Sologne et Pays Fort en s'appuyant sur la fréquentation des sites majeurs (Sancerre, Aubigny, La Borne, Musée de la sorcellerie).

La Région soutiendra également la création de liens avec les destinations voisines à travers:

- **la constitution de circuits touristiques** englobant sites du territoire et découverte de cités majeures des bassins de vie limitrophes. Compte tenu de l'histoire locale, il s'agira également de renforcer les liens entre Aubigny-sur-Nère et l'Ecosse (Musée, évènementiel...);
- **la coordination des offices de tourisme** au sein et à l'extérieur du bassin de vie, en priorité autour :
 - o De l'oenotourisme (en particulier avec l'Office de Tourisme de Pouilly-sur-

- Loire, en région Bourgogne) ;
 - Du tourisme de nature et l'articulation entre les marques touristiques, existante (Berry Province) ou en devenir (Sologne).
- **des stratégies touristiques coordonnées en partenariat avec les destinations touristiques régionales majeures** : le Berry (Vierzon) ; le Val de Loire (Gien, Briare) ; la Sologne (Lamotte-Beuvron) mais aussi la **Bourgogne** (Val de Loire, chantier médiéval de Guédelon).

 **Enjeu 13 : Associer les filières art de vivre, métiers d'art et itinérances douces à des hébergements de charme**

☞ **Priorités d'actions sur le territoire**

13. Favoriser la rénovation des hébergements

L'offre d'hébergement du bassin de vie pourrait gagner en qualité, afin de répondre à la demande de la clientèle en établissements de charme et de qualité.

Par le CAP' Hébergements touristiques, **la Région pourra accompagner la modernisation des équipements et la création d'une offre de services touristiques** dans des hébergements à thème, dans les différentes filières touristiques : itinérances douces (labels « Cheval étape » et « Accueil vélo ») ; tourisme de nature ; patrimoine culturel ; art de vivre (oenotourisme).

II. DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISÉS EN RÉSEAU

A. L'attractivité et la consolidation des fonctions de centralités d'Aubigny-sur-Nère et l'amélioration des services sur l'ensemble du bassin de vie

 **Enjeu 14 : Résorber les carences en matière d'offre de soins**

☞ **Priorités d'actions sur le territoire**

14. Elaborer un projet territorial de santé

Hormis la communauté de communes du Pays Fort, l'ensemble du bassin de vie est identifié en zone carencée dans le Plan Urgence Santé validé en 2012 par la Région.

La Région participera à l'élaboration d'un Projet territorial de Santé (PTS) sur le bassin de vie par un soutien :

- au maillage de l'ensemble du territoire de **structures d'exercice regroupé** : maison de santé pluridisciplinaire (MSP) ou aux autres structures comme les pôles paramédicaux harmonieusement réparties sur l'ensemble du bassin de vie, cabinet satellites de ces MSP ;
- à la **mise en réseau des professionnels** du secteur médico-social et associatif (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Centres d'Aides par le Travail, associations...) hôpital de Cosne-sur-Loire ou de Vierzon, hôpital local de Sancerre ;

- à **une animation territoriale** portée par les collectivités concernées pour élaborer un diagnostic territorial, accompagner l'émergence de projets collectifs et aider l'ensemble des professionnels de santé (y compris les associations du secteur médico-social) à élaborer leur projet médical en vue de l'élaboration d'un éventuel Contrat Local de Santé porté (CLS) ;
- au cas par cas, à **certaines actions du PTS**, et notamment à celles qui peuvent permettre de mieux accueillir les nouveaux praticiens, de favoriser le travail en réseau des médecins, de développer les partenariats avec la faculté de médecine et de mutualiser les services administratifs.

 **Enjeu 15: Conforter l'offre de services**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

15.1. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil petite enfance

Sur le bassin de vie, l'offre d'accueil pour la petite enfance est proche de la moyenne régionale. La priorité porte sur la pérennisation de l'existant et le complément du maillage notamment dans le secteur du Pays Fort.

La Région accompagnera le développement de l'offre de garde collective et itinérante sur les secteurs les plus déficitaires comme le Pays Fort.

15.2. Développer les services contribuant au maintien à domicile des personnes âgées

Le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère est relativement bien doté en matière d'hébergements et de services aux personnes âgées mais les besoins vont se développer dans les années à venir en raison du vieillissement de la population.

Ainsi, **la Région favorisera le développement des services contribuant au maintien à domicile des personnes âgées** comme par exemple les services à domicile, en partenariat avec les maisons de retraite, l'hôpital local de Sancerre.

15.3. Assurer l'accès pour tous aux équipements culturels et sportifs

La Région veillera à **favoriser le développement harmonieux des activités et services culturels** permettant un meilleur accès de tous les publics aux arts et à la culture : lecture publique, spectacle vivant, enseignement artistique, cinéma, arts plastiques...

Concernant les équipements sportifs, le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère semble relativement bien pourvu mais avec des équipements sportifs un peu moins diversifié et une part plus faible en équipements structurants qu'au niveau régional.

La Région invite les collectivités du bassin de vie à **donner la priorité à la réhabilitation et la modernisation des équipements structurants** mais aussi à **mobiliser les associations sportives**.

 **Enjeu 16 : Maintenir et développer les commerces et tournées alimentaires**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

16. Maintenir le maillage des commerces de proximité et des tournées alimentaires sur l'ensemble du BV

Compte tenu du caractère rural de ce Bassin de vie, le renforcement ou le développement du commerce notamment à travers des services innovants ou des circuits courts est un axe prioritaire permettant de maintenir une offre de proximité et ce, plus particulièrement pour des personnes peu mobiles et en priorité dans les centres-bourgs, notamment d'Aubigny, de Sancerre et d'Henrichemont.

La Région pourra appuyer :

- **la création, la reprise et le développement des commerces de première nécessité économiquement viables,**
- **d'autres formes de vente** comme les marchés hebdomadaires, les commerces « multiservices » ou les points de vente directe chez les producteurs locaux,...
- les initiatives permettant le maintien, le développement et la **structuration des tournées alimentaires**. (acquisition de véhicules, mutualisation, communication...)

La Région cofinancera l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) mise en œuvre par le Pays Sancerre Sologne.

B. L'adaptation de l'offre de logements aux besoins des habitants

 **Enjeu 17: Améliorer la qualité et l'accès à l'offre de logement**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

17. Identifier le potentiel de reconquête des logements en centralité des bourgs et donner la priorité à l'offre nouvelle en acquisition-réhabilitation

Les démarches de reconquête des logements en centralité doivent être encouragées afin de lutter contre la vacance mais aussi contre l'habitat insalubre ou indigne et de limiter l'étalement urbain.

Dans ce sens, **la Région financera en priorité les opérations en acquisition-réhabilitation** situées en centre-bourg et à proximité des commerces et services pour favoriser la création de logements dans le parc public social. Elle encouragera en amont la réalisation d'une étude permettant de mieux cerner les besoins et de programmer les travaux.

 **Enjeu 18 : Développer le logement en faveur des publics spécifiques**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

18. Préciser les besoins en faveur du logement des personnes âgées

Pour favoriser l'accès et le maintien de tous dans un logement de qualité et adapté, il convient d'appréhender les besoins de publics spécifiques.

Les problématiques d'isolement et de dépendance auxquelles peuvent faire face les personnes âgées doivent conduire les acteurs du logement à élaborer des solutions adaptées et diversifiées à leurs situations et aspirations.

En particulier, les mesures favorables au maintien à domicile tant dans le parc privé que public sont à intensifier. Aux côtés du Département du Cher, la **Région apportera son concours en faveur** :

- du développement de programmes **d'adaptation des logements à la perte d'autonomie** (Programme d'intérêt général-PIG, Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat-OPAH) ;
- de la création de **structures de répit** (accueil de jour, accueil temporaire,...) ;
- du déploiement de **nouvelles formules d'habitat groupé** ;
- du développement de **solutions innovantes dans les EHPAD** pour la prise en compte de pathologies spécifiques, type ALZHEIMER,...

C. La sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel, paysager et architectural

 *Enjeu 19 : préserver les espaces naturels et remarquables et les continuités écologiques*

*☞ **Priorités d'actions sur le territoire***

19.1. Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

La Région soutiendra :

- **La conduite de l'étude Trame Verte et Bleue** sur le Pays de Sancerre Sologne et **la mise en œuvre du programme d'actions afférent**, en particulier la gestion durable et la préservation des milieux (continuités écologiques prairies bocagères, boisements...),
- **l'amélioration de la connaissance locale de la biodiversité**, comme outil d'aide à la décision en termes d'aménagement et de gestion des espaces, à travers notamment la mise en place d'inventaires de biodiversité communale,
- **la mise en œuvre de pratiques de gestion urbaine et d'aménagement intégrant la biodiversité en milieux urbains** : gestion différenciée des espaces verts et « 0 pesticides », rénovation de bâtiment public permettant la nidification d'espèces comme les hirondelles, les chauves-souris ou le nourrissage pour les pollinisateurs...,
- **les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** auprès de publics divers (propriétaires fonciers, habitants, scolaires, touristes ...) en lien avec les sites existants et les acteurs du territoire (Sologne Nature Environnement, maison de Loire du Cher...)


19.2. Favoriser l'émergence d'un Parc naturel régional « Val de Loire Nivernais Berry »

Une mission d'études sur le projet de création d'un Parc Naturel Régional (PNR) Val de Loire Nivernais Berry a été engagée à l'automne 2008 entre Nièvre et Cher.

La phase d'opportunité s'est achevée en juillet 2009 par un forum des acteurs qui a mis en avant différents points de vigilance : un périmètre d'étude trop vaste, les articulations PNR/Pays, une différence « d'imprégnation » de ce projet entre Nièvre et Cher.

Avec la Région Bourgogne, **la Région Centre soutiendra la réalisation de l'étude de faisabilité du PNR « Val de Loire Nivernais Berry ».**

La Région invite donc les acteurs du bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère à **relancer la dynamique d'échanges** avec les acteurs bourguignons, **en vue de l'émergence du PNR Val de Loire Nivernais Berry.**

 **Enjeu 20 : Valoriser la mosaïque des paysages**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

20.1. Les paysages naturels (forêt, bocage, vallées) :


La Région pourra accompagner les actions visant à préserver et valoriser les paysages identitaires du bassin de vie : bocage (en lien avec les pratiques agricoles d'élevage) ; cônes de vue sur la butte de Sancerre et le Val de Loire.

Dans ce cadre, les actions qui participent à **la gestion, la valorisation, la préservation des constituants naturels et culturels pourront être accompagnées.**

20.2. Les paysages bâtis :

La Région pourra accompagner les actions visant à mettre en valeur le bâti traditionnel (notamment les granges pyramidales) **et à favoriser le recours aux matériaux traditionnels.** Elle veillera aussi à la valorisation des paysages urbains des centres-bourgs de Sancerre, et d'Aubigny-sur-Nère.

Sur la base d'études patrimoniales et paysagères déjà conduites, **la Région incite les collectivités locales à mutualiser des moyens d'animation pour leur traduction dans les documents d'urbanisme et pour offrir un conseil** auprès des maîtres d'ouvrage pour une prise en compte dans les projets d'aménagement.

 **Enjeu 21 : La prise en compte du risque inondation et la gestion de la ressource en eau**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

21.1. Mettre en œuvre les Plans de Prévention des Risques Inondation de la Loire et de la Grande Sauldre et les autres mesures de prévention et de sensibilisation

La Région invite les collectivités du bassin de vie d'Aubigny sur Nère à mettre en œuvre les Plans de Prévention des Risques Inondation de la Loire et de la Grande Sauldre et les autres mesures de prévention et de sensibilisation via :

- **Un aménagement adapté de l'espace ;**
- **La sensibilisation de la population :** élus, acteurs économiques, habitants, scolaires... ;
- **L'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde et de Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs.**

21.2. Mener l'étude préalable puis mettre en œuvre le contrat de bassin à l'échelle du bassin versant supérieur de la Sauldre et de ses affluents

La Région soutiendra :

- **La réalisation de l'étude préalable à la mise en place d'un contrat de bassin** visant, sur la base du diagnostic, à identifier les facteurs de dégradation des masses d'eau et les enjeux de restauration pour les 5 années à venir. Cette étude doit être conduite concertation avec les partenaires institutionnels des trois départements (18, 41, 45), les agriculteurs, les pêcheurs, les usagers...
- **La réalisation des travaux de renaturation, reméandrage** (...) visant à restaurer la fonctionnalité hydro-morphologique du cours d'eau et les continuités écologiques, dans le cadre du contrat de bassin à venir.

 **Enjeu 22 : La réduction des émissions de gaz à effets de serre et la maîtrise de l'énergie**

Priorités d'actions sur le territoire

22.1. Identifier des solutions pour le milieu agricole

Pour travailler à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur agricole, le scénario prospectif construit à l'échelle nationale, ATERRES, promeut de nouvelles pratiques agricoles.

La Région invite les acteurs du monde agricole (Chambre d'agriculture du Cher, CUMA, syndicat du Chavignol, ...) à participer aux **travaux de régionalisation du scénario ATERRES**.

A termes, **la Région accompagnera les initiatives permettant de réduire l'impact énergétique des pratiques agricoles** (développement d'une meilleure connaissance des sols, de nouvelles pratiques culturales, de l'agriculture bio...)

22.2. Accompagner la réhabilitation énergétique de l'habitat et des équipements

Afin de lutter contre la précarité énergétique et de renforcer l'attractivité du parc de logement pour réduire la vacance, **la Région accompagnera les maitres d'ouvrages dans :**

- **les travaux de rénovation thermique du parc de logements sociaux ;**
- **les travaux de rénovation thermique du parc privé** dans une optique de massification et d'innovation, dans le cas d'opération groupée type OPAH ou PIG ;
- **les travaux d'isolation des bâtiments publics .**

Pour cela, un travail de **planification de la rénovation de ces différentes typologies de bâtiments**, par îlots ou quartiers pourra être mené en partenariat avec les acteurs du territoire. La mise en place de réseaux de chaleur énergies renouvelables pourra être envisagée.

Ce travail de planification passera par l'élaboration de **diagnostics thermiques accompagnés :**

- via le dispositif Energétis **pour les particuliers**
- via le dispositif « Energétis Collectivités » ou au titre du partenariat Région-ADEME **pour les bâtiments publics, para-publics et tertiaires.**

Pour les TPE/PME, des pré-diagnostics énergétiques des process seront réalisés par les chambres de commerces et d'industrie avec l'accompagnement de la Région et de l'ADEME.

22.3. Soutenir le développement des énergies renouvelables

Pour favoriser le développement des énergies renouvelable sur le bassin de vie d'Aubigny, la Région invite les acteurs locaux à :

- S'appuyer sur l'**observatoire régional des énergies et des émissions de GES (OREGES)** pour affiner les données sur le potentiel d'énergies renouvelables et obtenir les données de consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire.
- **Renforcer l'information et le conseil auprès des collectivités** sur les principales sources d'énergies renouvelables en région Centre, la biomasse (méthanisation et bois-énergie), la géothermie et le solaire, en s'appuyant sur les structures existantes (Arbocentre et son relais départemental Adefibois Berry).
- **Soutenir la valorisation de la biomasse** : filière bois énergie ou méthanisation, en veillant à l'équilibre entre offre et demande.
- **Analyser les besoins locaux pour tirer parti du potentiel de géothermie** et proposer des solutions adaptées : promouvoir le potentiel de géothermie sur nappes et sur sondes, ou via les réseaux de chaleur ; pour cela, s'appuyer sur l'animation et l'expertise assuré par le chargé de mission régional « Géothermie » au sein du Pôle de compétitivité S2E2.

III. UNE MOBILITÉ ET UNE ACCESSIBILITÉ FAVORISÉES

A. Une meilleure attractivité du bassin de vie grâce à une accessibilité renforcée

 *Enjeu 23 : Développer des solutions de mobilité durable pour tous, tant au sein du territoire qu'avec les territoires voisins*

Priorités d'actions pour le territoire

23.1. Veiller au maintien de l'offre des lignes régulières de cars et de transports à la demande

La Région exploite actuellement une ligne routière TER Gien-Aubigny et sera attentive à son évolution en termes de fréquentation pour adapter l'offre si nécessaire.

La question du maintien du niveau de l'offre routière départementale vers Bourges a fait l'objet d'une attention particulière lors du forum territorial (horaires, véhicules adaptés à la fréquentation, etc.).

La Région pourra encourager la mise en place de **correspondances satisfaisantes** pour rejoindre l'agglomération de Bourges et les gares ferroviaires de Vierzon, Salbris, Lamotte-Beuvron, Gien et Cosne-Cours-Sur-Loire.

23.2. Expérimenter des alternatives à la voiture individuelle

La Région soutiendra toute expérimentation sur des utilisations alternatives de la voiture individuelle (covoiturage, auto-partage...) en partenariat

avec les collectivités concernées mais aussi les entreprises du territoire telles que la centrale de Belleville-sur-Loire.

La priorité sera de rejoindre les pôles stratégiques tels que :

- Les **pôles d'emploi** d'Aubigny, Bourges, Cosne ou Gien,
- Les **gares** ferroviaires de Bourges, Vierzon, Salbris, Lamotte-Beuvron, Gien et Cosne-Cours-Sur-Loire,
- Les points d'arrêt des **Lignes 18** ou de **transport ou à la demande**

Afin d'y parvenir **la Région soutiendra les aires de stationnement dédiées au covoiturage situées dans des lieux stratégiques mais aussi la promotion du covoiturage**, notamment via la plateforme JV malin.

Par ailleurs, la Région pourra accompagner le déploiement des véhicules électriques (parc automobile des collectivités, bornes de recharge...).

23.3. Développer les modes doux

Seul ou associé aux transports collectifs, le vélo doit devenir une alternative attractive à la voiture.

Dans ce sens, **la Région soutiendra les pistes ou bandes cyclables notamment dans les centre-ville et zones d'emplois d'Aubigny, de Sancerre et d'Henrichemont, et en rabattement vers les transports collectifs.**

23.4. Mettre en place ou maintenir l'itinérance des services

La Région soutiendra l'innovation en matière d'offre itinérante dans les domaines de la petite enfance, de la culture, des services (services publics, à domicile...), des commerces et marchés... Elle guidera la structuration de l'offre en lien avec les communes ou les intercommunalités, dans un souci d'organisation de l'offre et d'animation du territoire.

B. Le développement des infrastructures numériques et des usages associés

 **Enjeu 24 : Le développement du Très Haut Débit et des usages liés au numérique**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

24.1. Accompagner la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique du Cher

L'objectif est de raccorder 70% de la population du département du Cher au Très Haut Débit et 30% par la montée en débit.

Pour la mise en œuvre du déploiement des infrastructures très-haut-débit, **la Région interviendra à hauteur de 23,77 % du coût total des investissements publics dans le département du Cher et participera à la gouvernance de ce projet au sein du syndicat mixte Numéric18.**

24.2. Privilégier les cibles « économie », « services publics, santé, culture » et « enseignement »

Le déploiement du numérique permettra de répondre aux besoins des entreprises, des habitants (télétravail, téléenseignements, téléformation, santé, loisirs) et des visiteurs.

Suite à l'étude (en cours) sur l'impact du THD dans l'entreprise portée par le GIP RECIA financée par la DATAR et le Conseil Régional, **la Région définira un cadre d'action spécifique** en lien notamment avec le dispositif national « Transition Numérique » **pour accompagner les PME à l'utilisation des nouveaux usages du numérique.**

Par ailleurs, elle se mobilisera pour :

- **la finalisation du raccordement à la fibre optique de tous les sites principaux des établissements dont elle a la charge** (Lycées, CFA, Etablissement de Formation Sanitaire et Sociale ...) pour permettre notamment de **développer des usages pédagogiques du numérique.**
- **la modernisation du Service Public par de nouveaux usages numériques** notamment par l'accompagnement des **relais de Service Public et la continuité du dispositif WebCentre** qui permet l'accompagnement d'usage dans le cadre d'espace public numérique.

La Région pourra aider l'acquisition de matériel permettant le développement de la télémédecine dans le cadre notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaire et en lien avec l'ARS (consultations à distance, télé-expertise, visioconférence entre praticiens, dossier médical partagé).

Enfin, Depuis 2004, dans le cadre du dispositif des « **Visas Libre Savoirs** » (**Visa Internet et culture numérique notamment**), **la Région accompagne aux usages du numérique par l'intermédiaire de formations gratuites visant la lutte contre la e-exclusion** à destination de tous les publics (jeunes de plus de 16 ans **sortis du système scolaire** et adultes) notamment en milieu rural. Depuis 2012, au titre de l'innovation pédagogique, **des visas FOAD (Formation ouverte et à distance) ont été mis en œuvre** : ils allient séquences de formation à distance et en présentiel.

Au total, plus de 120 000 personnes à l'échelle régionale, **dont 3500 le bassin d'Aubigny ont été formées** au titre de ce dispositif « Visas Libres savoirs ».

ANNEXE

BILAN DE L'ACTION REGIONALE SUR LE BASSIN DE VIE D'AUBIGNY-SUR-NERE 2008-2012

Sur les cinq dernières années, toutes politiques confondues, **l'intervention financière de la Région sur le bassin de vie d'Aubigny-sur-Nère s'élève à environ 17,351 M€** (soit 3,5 M€ par an).

Les principaux domaines de l'intervention régionale sont :

✚ *Le développement économique, y compris les secteurs de la recherche et de la technologie, de l'agriculture et du tourisme : 5,615 M€ d'aides de la Région (soit 32.4% de l'intervention régionale)*

- aide aux entreprises et aux infrastructures économiques (2,03 M€) : des aides directes (1.052 M€) qui ont bénéficié à 121 entreprises du bassin de vie mais également aux commerçants et aux artisans (0.978 M€)

- soutien au développement des activités qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (0,930 M€) : dont 22 projets portés par des associations dans les domaines du sport et de la jeunesse notamment, accompagnés pour 0.421 M€, et qui ont permis de consolider 23 ETP ;

- soutien à la construction de la maison de l'emploi d'Aubigny et de son antenne à Sancerre (0,539 M€).

- dans le domaine de l'agriculture (1.058 M€) : essentiellement des aides à l'acquisition de matériel permettant la diminution de la pénibilité du travail des exploitants, l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations, des projets d'aide à la diversification agricole notamment des locaux d'accueil et de vente directe et les aides aux filières (bovin viande et lait, caprin, ovin, viandes blanches, arboriculture et viticulture).

- concernant le tourisme (1,567 M€) : essentiellement le soutien au développement du tourisme nature axé sur le tourisme à vélo (aménagements connexes à la Loire à vélo et création de boucles cyclotouristiques- 0,349M€) et le tourisme équestre (avec la plateforme équestre d'Aubigny-sur-Nère en tant que tête de réseau- 0,351M€) ainsi que le financement d'aménagement de sites touristiques (le circuit des granges pyramidales, le château des Stuart, les Caves de la Mignonne ...) et des offices du tourisme (offices du tourisme de Sauldre et Sologne et celui du Canton de Léré). Les aides aux hébergements (0,340 M€) concernent des gîtes et chambres d'hôtes et ont permis la création de 28 lits touristiques.

✚ *Les équipements et les services à la population : 4.773 M€ (27.5 %) comprenant la santé, la petite enfance et la jeunesse, les services de proximité, les équipements culturels et sportifs :*

- financement de plusieurs équipements de proximité contribuant à améliorer les services offerts aux habitants comme par exemple la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sancerre, le centre intergénérationnel personnes âgées / crèche à Belleville-sur-Loire, le centre socio-culturel à Saint-Satur ;

- aide au développement de l'offre culturelle et sportive au travers du financement d'équipements structurants comme le Centre Céramique de la Borne, la salle culturelle de la Forge à Aubigny-sur-Nère, la piscine intercommunale à Belleville-sur-Loire, la salle omnisports à Vailly-sur-Sauldre ou encore le réaménagement du CRJS à Aubigny-sur-Nère.

✚ **Le logement : 2,396 M€ (13,8%),** incluant l'aménagement de logements sociaux et restructuration et extension de l'EHPAD « Les Augustins » à Aubigny-sur-Nère.

✚ **La protection de l'environnement : 1.713 M€ (9,9%),** y compris :

- la biodiversité : soutien à la Maison de Loire du cher, Nature 18, gestion des 4 sites du CEN (Les îles de la Gargaude, Les Landes, Le Val d'Herry, Les Vallées), étude Trame Verte et Bleue ;
- l'énergie : rénovation énergétique de bâtiments publics et de logements sociaux ;
- et l'eau : études des contrats de bassin et animation du SAGE Sauldre recoupant pour partie le bassin de vie.

Le reste des investissements régionaux porte sur :

✚ **L'amélioration du cadre de vie : 1,114 M€ (soit 6,4% de l'intervention régionale)** finançant 18 projets d'aménagements d'espaces publics en entrées ou en centre-bourg des communes du territoire accompagnés.

✚ **La formation : 0.767M€ (4,4 %)** dans le domaine de

- la formation initiale : 22 apprentis formés à l'antenne du CFAI d'Aubigny-sur-Nère entre 2009 et 2012.
- la formation professionnelle : en 2012, 84 demandeurs d'emploi ont bénéficié de formation dans le cadre de parcours de retour vers l'emploi ou de qualification. De plus 35 personnes ont bénéficié de formation de consolidation des savoirs de base (visas).

✚ **La mobilité : 0,973 M€ (5,6%)** portant principalement sur le renforcement de la desserte Argent-sur-Sauldre / Bourges et sur les aménagements en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Tous domaines d'intervention confondus, la politique des **contrats régionaux territoriaux** (contrats régionaux du Pays de Sancerre-Sologne 2^{ème} génération 2008-2010 et 3^{ème} génération en cours) représente **6,767 M€** sur la période 2008-2012, soit **39 % de l'intervention régionale** sur le bassin de vie d'Aubigny.